Financé par l'Union européenne

Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

EXPERTISE FRANCE
GROUPE AFD

Revue de presse

Hakama / Appui à la mise en œuvre d'une gestion publique efficace et transparente

Appui technique
à la mise en œuvre d'une gestion publique
plus efficace et transparente dans le cadre de la LOF

09 Mai 2023

Expertise France
Créé par : Imane HATIMY

Table des matières

Table des matières 2
Pacte national pour l'investissement : l'industrie aux avant-postes 3
La Banque mondiale accorde un prêt de 450 millions de dollars au Maroc pour développer l'inclusion financière 4
Le FMI accorde une ligne de crédit de 5 milliards de dollars au Maroc 5
Taxe carbone : le Maroc en position favorable 6
Couverture sociale : la généralisation avance conformément aux agendas prévus, selon M. Lekjaâ 8
Maroc. Le FMI table sur une croissance de 3% en 2023 9
Le Ministère de l'Economie et des Finances remporte le prix des finances publiques de Sharjah 9
Cérémonie de signature de trois accords de coopération technique maroco-allemande 10
Le Haut-Commissariat au Plan et la Banque Mondiale renforcent leur partenariat stratégique 10
Un mémorandum d'entente pour booster les investissements chinois au Maroc 11
Maroc-Argentine: les échanges commerciaux à 1,5 milliard de dollars en 2022 12
Maroc-Émirats arabes unis : les échanges commerciaux à près de 1 milliard de dollars en 2022 13
Réforme de la santé : Adoption en bloc par les députés de cinq projets de loi 14

finances News HEBDO

Paru le 01/04/2023

Pacte national pour l'investissement : l'industrie aux avant-postes

550 milliards de dirhams d'investissements à mobiliser et 500.000 emplois à créer à l'horizon 2026.

Le privé accompagnera le public et se sent cette fois-ci particulièrement motivé avec la nouvelle Charte de l'investissement et le lancement prochain du Fonds Mohammed VI pour l'investissement.

C'est avec une vive émotion que le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, a ouvert les travaux de la première édition de la Journée nationale de l'industrie, tenue mercredi 29 mars à Casablanca, en présence du chef du gouvernement, de plusieurs ministres et de personnalités des secteurs public et privé. La raison tient au fait que « c'est la première fois qu'il m'est accordé l'honneur de lire un message royal », a expliqué le ministre, lorsqu'il a été appelé à expliquer les enjeux de cet événement, aux côtés de Chakib Alj, président de la CGEM.

En effet, Ryad Mezzour mesurait l'ampleur de la tâche dont il était désormais officiellement investi. C'est-à-dire participer activement à la concrétisation du Pacte national pour l'investissement, lancé par le Souverain lors de son discours annuel d'ouverture du Parlement du 14 octobre 2022, en créant 500.000 emplois d'ici fin 2026, pour des investissements à mobiliser de l'ordre de 550 Mds de DH.

93.000 emplois déjà créés

« Pour le moment, le département de l'industrie est parvenu à créer 93.000 emplois », a signalé Mezzour, qui semblait très confiant. Pourquoi ? Parce que si cette prouesse a pu être réalisée en pleine période de crise, sur cinq mois, sans l'implication formelle du privé avec qui le ministère a co-organisé la première Journée nationale de l'investissement, et sans la nouvelle Charte de l'investissement et le Fonds Mohammed VI qui sera lancé dans les prochaines semaines, cela veut dire que le challenge pourra être relevé dans les délais, voire même avant.

En tous cas, « à la CGEM, nous sommes parfaitement conscients du rôle que doit jouer le secteur privé et de la responsabilité qui est la nôtre. Nous avons d'importantes opportunités qui sont la nouvelle charte de l'investissement et le lancement prochain du Fonds Mohammed VI pour l'investissement. Bien entendu, le privé va totalement s'impliquer pour relever les défis de la dynamisation de l'industrie marocaine », a déclaré Chakib Alj. Signalons que le pacte national pour l'investissement est un pacte entre le public et le privé. Cela a toujours été ainsi depuis le lancement de la première stratégie industrielle, notamment le Plan émergence 2005-2009, qui a été suivi par le Pacte national pour l'émergence industrielle 2009-2014, le Plan d'accélération industrielle 2014-2020 et le Plan de relance industrielle 2021- 2023.

Source : https://fnh.ma/article/actualite-economique/pacte-national-investissement

LE 360

Paru le 03/04/2023

La Banque mondiale accorde un prêt de 450 millions de dollars au Maroc pour développer l'inclusion financière

Le conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé le troisième Prêt de politique de développement (PPD) de 450 millions de dollars en faveur du Maroc, avec pour objectif de développer l'inclusion financière et numérique en complément des deux financements précédents.

Cette série de projets de financement appuie le gouvernement du Maroc dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer l'inclusion financière, l'entrepreneuriat numérique et l'accès des particuliers et des entreprises aux infrastructures et aux services numériques », indique lundi un communiqué de la Banque mondiale (BM).

Ces financements ont permis au Maroc de repousser considérablement les barrières de l'inclusion financière et numérique, ajoute l'institution basée à Washington. L'infrastructure des paiements numériques s'est également développée, souligne le communiqué, ajoutant qu'actuellement, 31% des zones rurales sont couvertes par des réseaux de paiement mobile et 19 prestataires proposent leurs services.

La valeur des paiements numériques a considérablement augmenté, atteignant 2 milliards de dirhams (environ 195 millions de dollars) en 2021, posant ainsi les bases de la réforme des programmes de protection sociale grâce aux transferts monétaires numériques. La série de financements a permis le développement de la micro-assurance, du registre des nantissements et des garanties permettant de faciliter l'accès au crédit des MPME (micro, petites et moyennes entreprises), indique l'institution de Bretton Woods.

Différentes actions ont directement favorisé l'accès des femmes au financement et à l'autonomisation économique, ajoute la même source, indiquant que la participation des femmes aux conseils d'administration des entreprises cotées en bourse a augmenté de 14,9% en 2019 à près de 20% à la fin 2022 et que 13,5% des startups technologiques dirigées par des femmes ont bénéficié pendant la pandémie du Covid-19 d'une allocation annuelle en devises étrangères, facilitant ainsi l'importation des biens et services nécessaires à leurs activités.

« Ce troisième financement s'inscrit dans les recommandations du Nouveau modèle de développement (NMD) qui souligne la nécessité d'un changement de paradigme visant à promouvoir une croissance inclusive et tirée par le secteur privé afin d'améliorer les services publics et de réduire les disparités sociales et géographiques », explique le directeur de la BM pour le Maghreb et Malte, Jesko Hentschel. « Le gouvernement du Maroc a commencé à mettre en œuvre ces recommandations en numérisant les programmes de protection sociale, en soutenant le financement participatif et les instruments non bancaires pour les entreprises innovantes et en numérisant la passation des marchés publics pour améliorer l'accès des PME aux contrats publics », ajoute-t-il.

Ce troisième financement consolide les réformes initiées par le Maroc en faveur de l'inclusion financière en améliorant l'accès des populations rurales, des femmes, des jeunes, et des entrepreneurs numériques à une gamme variée de services financiers, en diversifiant les instruments financiers mis à disposition des entreprises jeunes et innovantes afin d'encourager la création d'emplois.

«Ces réformes incluent un nouveau régime juridique pour les institutions de microfinance qui leur permet de recevoir des dépôts et d'étendre leur portée, mais aussi des réglementations permettant de développer la micro-assurance, et une nouvelle loi sur les bureaux de crédit pour le traitement des données non financières afin que les personnes non bancarisées puissent bénéficier d'un historique pour accéder au crédit», souligne Caroline Cerruti, spécialiste principale du secteur financier, et co-responsable du Programme à la BM.

« Les réformes impliquent également la mise en œuvre de la gestion et des paiements numériques pour le plus grand programme de transfert monétaire du Maroc, Tayssir», affirme Cerruti. Ce PPD soutient par ailleurs l'entrepreneuriat numérique et les MPME innovantes. «Le PPD propose de nouveaux instruments de financement qui profitent aux MPME – parfois considérées comme trop risquées pour les banques traditionnelles – y compris le financement participatif (ou crowdfunding) pour les nouvelles entreprises, le capital-investissement pour les entreprises innovantes et à fort potentiel et les fonds de dette qui mobilisent les investisseurs institutionnels pour financer les PME existantes», précise Cyril Desponts, économiste et co-responsable du Programme à la BM.

La révision de la loi sur le capital-investissement soutiendra les efforts du gouvernement pour moderniser et décarboner l'économie par le biais du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, qui lèvera et investira des fonds de capital-investissement, souligne la BM, notant que cette réforme, tout comme l'introduction d'un cadre réglementaire pour les fonds de dette, est aussi soutenue par le Programme conjoint sur les marchés de capitaux.

Source : https://fr.le360.ma/economie/la-banque-mondiale-accorde-un-pret-de-450-millions-de-dollars-au-maroc-pour-developper-linclusion_FUPHBLGRQJGAJJ5SMTU7VEEFY4/

LE MATiN.ma

Paru le 04/04/2023

Le FMI accorde une ligne de crédit de 5 milliards de dollars au Maroc

Le FMI a approuvé un accord de deux ans en faveur du Maroc au titre de la ligne de crédit modulable (LCM), conçue pour la prévention des crises, d'un montant d'environ 5 milliards de dollars.

Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé lundi un accord de deux ans en faveur du Maroc au titre de la ligne de crédit modulable (LCM) pour un montant de près de 5 milliards de dollars.

Depuis 2012, le Maroc a bénéficié de quatre accords successifs au titre de la ligne de précaution et de liquidité (LPL), d'un montant d'environ 3 milliards de dollars chacun. La première LPL a été approuvée le 3 août 2012, et trois autres ont été approuvées le 28 juillet 2014, le 22 juillet 2016 et le 17 décembre 2018. La quatrième LPL a expiré le 7 avril 2020, lorsque les autorités ont acheté toutes les ressources disponibles dans le cadre de la LPL pour limiter l'impact social et économique de la pandémie de Covid-19 et permettre au Maroc de maintenir un niveau adéquat de réserves officielles pour atténuer les pressions sur la balance des paiements.

Si les accords de la LPL ont bien servi le pays dans le passé, les très solides fondamentaux cadres institutionnels, et antécédents économiques dans la mise en œuvre de politiques économiques très solides, ainsi que l'engagement continu à maintenir ces politiques à l'avenir, tous, justifient la transition vers un accord de la LCM. Un accord de la LCM aiderait le Maroc à relever le défi de la reconstruction de la marge de manœuvre de politique économique, tout en accélérant la mise en œuvre de son programme de réformes structurelles dans un environnement extérieur de plus en plus risqué.

« Les politiques macroéconomiques et le cadre institutionnel très solides du Maroc ont permis à son économie de rester résiliente face aux multiples chocs négatifs qui se sont produits au cours des trois dernières années, notamment la pandémie, les deux sécheresses et les retombées de la guerre de la Russie en Ukraine. Malgré cette résilience, l'économie marocaine reste vulnérable à une détérioration de l'environnement économique et financier mondial, à une volatilité accrue des prix des matières premières et à des sécheresses récurrentes. Dans ce contexte, l'accord de la LCM fournira au pays une assurance supplémentaire contre les risques extrêmes. Les autorités ont l'intention de considérer ce dispositif comme une mesure de précaution et d'y mettre fin dès que la période de 24 mois sera écoulée, en fonction de l'évolution des risques », a déclaré Antoinette Sayeh, directrice générale adjointe du FMI et présidente par intérim du Conseil.

Source : https://lematin.ma/express/2023/fmi-accorde-ligne-credit-5-milliards-dollars-maroc/388451.html

LE MATiN.ma

Paru le 09/04/2023

Taxe carbone : le Maroc en position favorable

Le « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières », plus connu sous l'appellation de « taxe carbone », est-il une opportunité ou une contrainte pour l'industrie marocaine ? Sans aucun doute, il y a là une opportunité, et de taille. Le Maroc, grâce à sa politique volontariste de transition vers les énergies renouvelables, est aujourd'hui en mesure de recueillir les fruits d'un travail de longue haleine en ce domaine.

À partir du 1er octobre 2023, la taxe carbone aux frontières de l'Union européenne sera introduite dans le cadre d'une première étape transitoire et concernera les importations du fer et de l'acier, du ciment, de l'aluminium, des engrais, de l'électricité et de l'hydrogène. Pendant cette période, les importateurs seront simplement tenus de déclarer les émissions liées à la production du produit importé. Mais la taxe elle-même ne sera effective qu'à partir du 1er janvier 2026. Grand partenaire de l'UE, le Maroc aurait-il des raisons de se soucier des répercussions de ce nouveau dispositif sur son industrie ? Suivant les avis des intervenants au ftour-débat organisé par « Finances News » sous le thème « Taxe carbone : contrainte ou opportunité pour le Maroc », cette taxe constituera plutôt une opportunité pour le Maroc qui, comparativement à d'autres concurrents actifs sur le marché européen, y est bien préparé.

Taxe carbone : une énorme opportunité pour le Maroc

S'exprimant à l'ouverture de cette rencontre-débat, le ministre de l'Industrie et du commerce, Ryad Mezzour, est formel : cette taxe carbone aux frontières de l'UE est une énorme opportunité pour le

Maroc. Aux interrogations portant sur la proportion dans laquelle une telle taxe réduira la demande mondiale adressée au Maroc et, corrélativement, le nombre d'emplois que son introduction va nous coûter, le ministre répond en affirmant qu'au contraire, ce nouveau mécanisme est lui-même porteur de beaucoup d'emplois pour le Maroc. Pourquoi ? « C'est très simple, ça élimine les concurrents, et non des moindres, qui n'ont pas les mêmes atouts que le Maroc », explique M. Mezzour. « Ce mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ne concerne malheureusement que six produits. S'il en concernait davantage, nous gagnerions plus de parts de marché », affirme le ministre. « Notre industrie se développe à une vitesse presque exponentielle. Nous avons fait +35% l'année dernière en termes d'exportations. Vous me direz que c'est l'effet prix, mais cela ne concerne que les fertilisants. Tout le reste, c'est l'effet volume », a-t-il fait savoir.

« Ce mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, cet « Inflation-reduction-act » des Américains, qui est encore plus puissant et important, et la réaction des Européens à celui-ci, qui prendra du temps, mais qui va être mise en place, est la meilleure opportunité qui soit et nous savons comment jouer nos cartes au bon moment, ni trop tôt, ni trop tard, avec la bonne force et intelligence », souligne M. Mezzour. Et d'ajouter : « Nous avons aujourd'hui une responsabilité sur laquelle nous travaillons commodité par commodité pour faire en sorte que notre pays, grâce à cette opportunité, puisse changer de palier et sortir de la trappe des pays en voie de développement ».

Le Maroc récolte les fruits de sa stratégie en faveur des énergies renouvelables

Même son de cloche chez le directeur général de l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE), Saïd Mouline, qui voit dans cette « contrainte » de la taxe carbone une « opportunité » pour le Maroc, pays qui a la chance d'avoir une stratégie de développement durable et une Vision Royale en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. « Ce problème de décarbonation, si l'on considère qu'il y a un problème, se révèle être une opportunité pour notre pays, car il y a un potentiel exceptionnel lié aux énergies renouvelables, mais pas seulement ». « Décarboner consiste à réduire la consommation d'énergie issue de sources polluantes, utiliser des énergies renouvelables, réduire le gaspillage de l'eau, réduire les matières premières utilisées, réutiliser les déchets et, enfin, compenser le carbone lorsqu'il y a encore des émissions. Et en la matière, nous avons des cas d'école dans notre pays », affirme le DG de l'AMEE, indiquant qu'« aujourd'hui, tous les grands consommateurs d'énergie, tels les acteurs des industries du ciment, de la sidérurgie, des mines ou l'ONCF, utilisent tous des énergies renouvelables en priorités et moins chères». Et de poursuivre : « nous sommes dans un modèle économique. C'est pourquoi il s'agit d'une opportunité. Le modèle économique est là parce qu'il y a eu cette vision et que nous avons pu développer de grands projets d'énergie renouvelable qui ont prouvé leur intérêt et leur modèle économique ».

Taxe carbone : les industriels marocains sereins

En ce qui concerne les industriels, le ton est résolument positif. Tout en évoquant quelques soucis d'ordre technique et financier, ils font part de leur volonté de décarboner leurs activités et de tirer avantage de l'introduction de la taxe carbone aux frontières de l'UE. Ainsi, indique le directeur général de la Sonasid, Ismaïl Akalay, « l'acier est parmi les secteurs qui vont subir la taxe carbone. Nous n'avions jamais, ou très peu, exporté vers l'Europe avant, mais avec les nouveaux produits que la Sonasid est en train de développer, le marché européen devient important ». « Nous produisons de l'acier à plus de 90% d'énergies renouvelables et nous avons une certification en cours pour être capables l'année prochaine de présenter un certificat audité qui prouve que nous faisons une économie de 250.000 tonnes de carbone qui nous permettra d'être exonérés de cette taxe », s'est-il félicité.

Le directeur général de Taqa Maroc, Omar Alaoui M'hamdi, assure, quant à lui, que le Maroc est en mesure de produire suffisamment d'énergie décarbonée pour répondre aux besoins de l'industrie

nationale. « Le Maroc a des atouts majeurs pour décarboner son mix énergétique. Nous avons une capacité éolienne et solaire installée qui va nous permettre d'être très compétitifs à l'export. Mieux encore, nous sommes proches d'un marché majeur, ce qui nous donne la possibilité de devenir un exportateur d'énergie verte à l'avenir au lieu d'un importateur d'énergie fossile », se réjouit le DG de Taqa Maroc.

Source : https://lematin.ma/express/2023/taxe-carbone-maroc-position-favorable/388643.html

L'Opinion
Partageons l'Information

Paru le 10/04/2023

Couverture sociale : la généralisation avance conformément aux agendas prévus, selon M. Lekjaâ

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, Fouzi Lekjaa, a affirmé lundi à Rabat, que le chantier de la couverture médicale et la réforme de la protection sociale, "avance dans la bonne voie, conformément aux agendas préétablis".

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, Fouzi Lekjaa, a affirmé lundi à Rabat, que le chantier de la couverture médicale et la réforme de la protection sociale, "avance dans la bonne voie, conformément aux agendas préétablis".

Comme programmé, les années 2021 et 2022 ont été consacrées à l'inclusion de tous les citoyens dans le système de l'assurance maladie obligatoire (AMO), a indiqué M. Lekjaa, dans une déclaration à la presse à l'issue de la réunion du Comité de pilotage de la mise en œuvre du chantier de la protection sociale, présidée par le Chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, soulignant dans ce cadre que depuis septembre dernier, les bénéficiaires du régime d'assistance médicale (RAMED) ont été intégrés au niveau de l'AMO.

Il a également relevé que l'année 2023 sera consacrée à la réforme des systèmes d'assistance pour les intégrer dans un système unifié dédié à l'appui à l'indemnisation familiale, l'année 2024 à la mise en oeuvre et à la généralisation de ce système et 2025 à la réforme du système d'indemnité pour perte d'emploi.

Selon M. Lekjaa, la réunion d'aujourd'hui, à laquelle ont participé les départements intervenant dans le chantier de la protection sociale, a porté sur l'examen des différents aspects liés à ce projet sociétal d'envergure, lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Les réunions du Comité de pilotage pour la mise en œuvre du chantier de la protection sociale visent à déterminer les principales mesures qui seront adoptées pour poursuivre la mise en œuvre du chantier de la protection sociale selon le calendrier prévu. Outre MM. Akhannouch et Lekjaa, cette réunion s'est déroulée en présence du ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, du Secrétaire général du gouvernement, Mohamed Hajoui, ainsi que du directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), Hassan Boubrik.

Source : https://www.lopinion.ma/Couverture-sociale-la-generalisation-avance-conformement-aux-agendas-prevus-selon-Lekjaa_a38753.html

Challenge

Paru le 11/04/2023

Maroc. Le FMI table sur une croissance de 3% en 2023

L'économie marocaine devrait enregistrer un taux de croissance de 3% en 2023, selon le Fonds monétaire international (FMI).

Dans son rapport sur les « Perspectives de l'économie mondiale » publié le 11 avril, le FMI anticipe une croissance de 3% pour le Maroc en 2023 et de 3,1% en 2024. L'institution prévoit, par ailleurs, une baisse du chômage de 12,9% en 2022 à 11% cette année avant un nouveau recul à 10,5% en 2024. L'inflation devrait atteindre 4,6% cette année avant de retomber à 2,8% en 2024.

Le solde du compte courant du Maroc devrait passer de -4,3% en 2022 à -3,7% en 2023 puis à -3,5% en 2024, selon le rapport publié à l'occasion de la réunion de printemps du FMI et de la Banque mondiale qui se tient à Washington. Au niveau mondial, la croissance devrait se situer à 2,8% cette année avant d'augmenter légèrement pour atteindre 3% en 2024. L'inflation mondiale diminuera, quoi que plus lentement que prévu initialement, de 8,7% en 2022 à 7% cette année et 4,9% en 2024, selon la même source.

Source : https://www.challenge.ma/maroc-le-fmi-table-sur-une-croissance-de-3-en-2023-258972/

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances

Paru le 17/04/2023

Le Ministère de l'Economie et des Finances remporte le prix des finances publiques de Sharjah

Dans le cadre de la deuxième édition du Prix Sharjah pour les finances publiques, organisée par l'Organisation arabe pour le développement administratif (OADA), relevant de la Ligue des Etats arabes, sous le patronage et le soutien du gouvernement de Sharjah, le Ministère de l'Économie et des Finances a été récompensé dans la catégorie "Entité distinguée dans les finances publiques".

Le Prix Sharjah pour les finances publiques a connu la participation de 14 pays arabes, à savoir l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, la Jordanie, le Maroc, la Palestine, la Tunisie, le Soudan, l'Arabie Saoudite, le Sultanat d'Oman, le Bahreïn, le Qatar, l'Algérie, la Syrie et l'Irak.

Ce succès est une reconnaissance du rôle efficace que joue le Ministère de l'Économie et des Finances dans la promotion du leadership dans la mise en œuvre du budget du Ministère et l'utilisation de technologies avancées pour atteindre des résultats financiers exceptionnels en termes d'indicateurs stratégiques financiers ministériels, en plus de travailler à la satisfaction des citoyens et à la contribution au développement des textes législatifs et réglementaires dans le domaine financier

Le prix Sharjah pour les finances publiques sera décerné lors d'une cérémonie qui se tiendra le 8 mai dans l'émirat de Sharjah.

Source : https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=6468

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances

Paru le 18/04/2023

Cérémonie de signature de trois accords de coopération technique maroco-allemande

Madame Nadia FETTAH, Ministre de l'Economie et des Finances et Monsieur Robert Dölger, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Rabat, ont procédé le mardi 18 avril 2023, au siège du Ministère de l'Economie et des Finances, à la signature de trois Accords de coopération technique avec la République Fédérale d'Allemagne d'une enveloppe globale de 145 M€.

Source : https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=6466

المندوبية السامية للتخطيط
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Paru le 22/04/2023

Le Haut-Commissariat au Plan et la Banque Mondiale renforcent leur partenariat stratégique

M. Ahmed Lahlimi Alami, Haut-Commissaire au Plan et M. Jesko Hentschel, Directeur des opérations pour le Maghreb de la Banque Mondiale, se sont réunis au siège du HCP afin d'échanger sur le renforcement de leur partenariat stratégique. M. Lahlimi a souligné l'importance de la coopération bilatérale et les différents sujets d'intérêt commun qui réunissent les deux institutions et a déclaré : "Cette réunion importante a constitué l'occasion de faire le bilan, très riche, de la coopération entre deux partenaires anciens, le HCP et la BM, et qui partagent des ambitions fortes pour l'avenir"

Il a par la suite mis l'accent sur les différents axes de partenariat sur lesquels les deux parties ont collaboré, ainsi que les nouveaux axes qui ont été identifiés lors de cette réunion afin de promouvoir davantage ce partenariat : « nous continuerons à travailler dans divers domaines, dont l'emploi et le développement de la compétitivité de l'économie nationale »

Les deux parties vont également travailler sur le développement de comptes satellites relatifs à l'environnement, et sur le projet d'appui au processus de digitalisation des lignes de production et services du HCP, engagé récemment.

M. Jesko Hentschel a exprimé, de son côté, sa grande satisfaction de la coopération avec le HCP, notamment dans le domaine de l'emploi, surtout dans la conjoncture actuelle de la pandémie du COVID 19, et a salué les travaux produits par le HCP afin de mettre la lumière sur l'impact de la

pandémie du COVID 19 sur les ménages et les entreprises.

Les deux parties se sont également réjouies des travaux conclus dans le cadre de ce partenariat et se sont engagées à conjuguer leurs efforts pour le renforcer davantage.

Source : https://www.hcp.ma/Le-Haut-Commissariat-au-Plan-et-la-Banque-Mondiale-renforcent-leur-partenariat-strategique_a3094.html

LE 360

Paru le 24/04/2023

Un mémorandum d'entente pour booster les investissements chinois au Maroc

Des représentants de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE) ont signé un mémorandum d'entente (MoU) avec ceux de la Zone de Développement Economique de Wuhan (WEDZ), de la Fédération Internationale des Entrepreneurs Chinois, et de Bank of Africa (BoA) à Shanghai. Objectif : booster les investissements chinois au Maroc, particulièrement dans le secteur automobile. Une revue de presse du Matin du Sahara et du Maghreb.

Pour drainer davantage d'investissements chinois dans le Royaume, et tout particulièrement dans le secteur automobile, appelé à être une locomotive de son développement, le Maroc met le turbo. Les représentants de l'AMDIE viennent ainsi de signer un mémorandum d'entente (MoU) avec ceux de Zone de Développement Economique de Wuhan (WEDZ), de la Fédération Internationale des Entrepreneurs Chinois et de Bank of Africa (BoA) à Shanghai.

Selon les termes de cet accord, indique *Le Matin du Sahara et du Maghreb* ce mardi 25 avril, les parties ont convenu d'apporter leur expertise au développement des investissements chinois au Maroc.

Objectif : installer à moyen terme une plateforme commerciale compétitive, afin de faciliter le commerce et les exportations du secteur automobile, et établir à long terme une usine de production de voitures électriques dans le Royaume, a expliqué l'AMDIE.

Ce partenariat, qui vise « à installer les acteurs chinois de la mobilité au Maroc » dans le but de fabriquer des composants, mais aussi des véhicules électriques, s'inscrit, a aussi indiqué l'AMDIE, dans la droite lignée d'une vision du roi Mohammed VI : un développement durable, créateur d'emplois pérennes.

En Chine, le Maroc a pu présenter les avancées « exceptionnelles » de son secteur automobile, l'un des plus prometteurs de la région, qui a exporté pour ce seul secteur une production près de 100 milliards de dirhams en 2022.

Avec une capacité de près d'un million d'unités par an, le Royaume est aujourd'hui le premier producteur de véhicules en Afrique, après avoir désormais atteint un taux d'intégration de 65% de composants à 100% « Made in Morocco ». Aujourd'hui, l'écosystème automobile national opère dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie automobile, et neuf modèles de voitures sont localement produits.

Entre le Maroc et la Chine, les échanges commerciaux ont enregistré une croissance de 50% ces

cinq dernières années, et sont passés de 4 milliards de dollars en 2016, à 6 milliards de dollars en 2021. Plus de 80 projets d'investissements chinois sont actuellement en cours de développement au Maroc.

Source : https://fr.le360.ma/economie/un-memorandum-dentente-pour-booster-les-investissements-chinois-au-maroc_EXWUMZRAKRBI7J27AQXERQAYIM/

LAVIE ÉCO

Paru le 25/04/2023

Maroc-Argentine : les échanges commerciaux à 1,5 milliard de dollars en 2022

Les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Argentine ont frôlé en 2022 le seuil de 1,5 milliard de dollars, en hausse de 48% par rapport aux chiffres de 2021, indique un document de l'Institut argentin de la statistique et des recensements (INDEC).

Les statistiques (provisoires) dévoilées par l'INDEC font ressortir des exportations d'Argentine vers le Maroc de 943,9 millions de dollars et des importations depuis le Maroc de 548,3 millions de dollars, soit un excédent commercial en faveur de l'Argentine de 395,7 millions de dollars.

La même source souligne que les exportations argentines vers le Maroc ont augmenté de 39% par rapport aux chiffres de 2021 (679,3 millions de dollars), alors que les importations du pays sud-américain ont fait un bond de 68,1%, en passant de 326,2 millions de dollars à 548,3 millions.

L'INDEC précise que les principaux produits importés du Maroc sont les voitures, les tracteurs et d'autres types de « véhicules terrestres », le sel, le soufre, le ciment, des machines, des pièces mécaniques et du matériel électrique.

Les principales exportations vers le Maroc sont composées de céréales, des huiles animales et végétales, des aliments pour animaux et des produits de la pêche.

Selon les chiffres dévoilés par l'INDEC, les échanges bilatéraux ont presque triplé au cours des cinq dernières années en passant de 642,9 millions de dollars en 2017, à presque 1,5 milliard de dollars l'année dernière.

Enfin, au niveau continental, l'Argentine est la deuxième destination des exportations marocaines vers l'Amérique Latine, après le Brésil, et la troisième source des importations marocaines, après le Brésil et le Mexique.

Source : https://www.lavieeco.com/affaires/maroc-argentine-les-echanges-commerciaux-a-15-milliard-de-dollars-en-2022/

LE MATiN.ma

Paru le 27/04/2023

Maroc-Émirats arabes unis : les échanges commerciaux à près de 1 milliard de dollars en 2022

Les échanges commerciaux entre les Émirats Arabes Unis et le Maroc se sont élevés à plus de 3,6 milliards de dirhams émiratis (soit près de 1 milliard de dollars américains) en 2022, en hausse de 16% par rapport à 2021, a indiqué, jeudi à Rabat, le ministre émirati de l'Économie, Abdullah Bin Touq Al Marri.

"La coopération économique et commerciale est l'un des principaux piliers des relations bilatérales et fraternelles qui unissent les deux pays", a affirmé Abdullah Bin Touq Al Marri lors de la première session ministérielle de la Commission économique mixte Maroco-émiratie, faisant savoir, dans ce sens, que les échanges commerciaux entre les deux parties poursuivent leur tendance haussière et dépassent le seuil de 3,6 milliards de dirhams émiratis en 2022, en hausse de 16%, 67% et 40% par rapport à 2021, 2020 et 2019 respectivement.

Les Émirats arabes unis, 2ème partenaire commercial arabe du Maroc en 2021

Les Émirats arabes unis se positionnent également, a-t-il ajouté, en tant que deuxième partenaire commercial arabe du Maroc au cours de l'année 2021, et parmi les 20 principaux partenaires commerciaux du Royaume dans le monde. Parallèlement, le Maroc figure parmi les marchés d'exportation et de réexportation les plus importants à partir des Émirats arabes unis vers l'Afrique, ainsi que parmi les 10 principaux marchés africains, a relevé le ministre.

En termes d'investissements mutuels, Abdullah Bin Touq Al Marri a fait savoir que les Émirats arabes unis sont le premier investisseur arabe au Maroc et le deuxième au monde, avec une valeur totale d'investissement de près de 14 milliards de dollars à fin 2021 (21% des investissements directsétrangers au Maroc).

Ces investissements portent sur divers secteurs d'intérêt commun, notamment ceux des services, de l'automobile, de l'industrie, des télécommunications, de l'agriculture, de la santé, du tourisme et de l'hôtellerie, de l'immobilier et de l'industrie pharmaceutique, a-t-il détaillé.

Les investissements marocains aux Émirats arabes unis s'élèvent à près de 79 M$ à fin 2020

De leur côté, les investissements marocains aux Émirats arabes unis connaissent une croissance significative et s'élèvent à près de 79 millions de dollars à fin 2020, a indiqué le ministre émirati, notant que ces investissements portent sur de nombreux secteurs économiques importants, notamment l'immobilier, le commerce de gros et de détail, les services financiers, outre le secteur des assurances et un ensemble d'activités professionnelles, scientifiques et techniques.

Par ailleurs, Abdullah Bin Touq Al Marri a souligné que malgré ces réalisations, il existe de nombreuses opportunités et des perspectives prometteuses qui doivent être exploitées de manière optimale pour servir les aspirations de la communauté des affaires tant émiratie que marocaine.

Présidée par la ministre de l'Économie et des Finances, Nadia Fettah Alaoui, et son homologue émirati, la Commission économique mixte Maroco-émiratie a été marquée par la participation de

hauts responsables des deux ministères et d'un nombre d'institutions publiques et du secteur privé des deux pays.

Source : https://lematin.ma/express/2023/maroc-emirats-echanges-commerciaux-pres-1-md-2022/389270.html

AUJOURD'HUI LE MAROC

Paru le 28/04/2023

Réforme de la santé : Adoption en bloc par les députés de cinq projets de loi

Lesdits projets de loi sont le reflet d'une réforme radicale et profonde qui rompt définitivement avec les pratiques actuelles sur le plan de la gestion du système de santé.

La réforme de la santé en marche. Les parlementaires de la première Chambre viennent de donner leur visa pour les cinq projets de loi en rapport avec ce chantier stratégique. Très attendus, ces textes vont permettre de réformer en profondeur le secteur de la santé au Royaume pour répondre aux aspirations et à la forte demande après la mise en œuvre de la généralisation de la protection sociale.

Il s'agit des projets de loi 08-22 relatif à la création des groupements sanitaires territoriaux, 09-22 relatif aux garanties essentielles accordées aux ressources humaines des métiers de la santé, 10-22 relatif à la création de l'Agence marocaine des médicaments et des produits de santé, 11-22 relatif à la création de l'Agence marocaine du sang et de ses dérivés et le projet de loi 60-22 portant régime d'assurance-maladie obligatoire (AMO) dédié aux personnes capables de s'acquitter de leurs cotisations et n'exerçant aucune activité rémunérée ou non rémunérée. Dans une présentation, le ministre de la santé et de la protection sociale, Khalid Aït Taleb, a détaillé les dispositions prévues dans ces textes inscrits dans le cadre de la mise en œuvre du chantier royal portant sur la réforme du système national de santé. Le ministre a tenu à souligner que lesdits projets de loi sont le reflet d'une réforme radicale et profonde qui rompt définitivement avec les pratiques actuelles sur le plan de la gestion du système de santé.

« Il s'agit d'une vision novatrice et intégrée en faveur de la mise à niveau du système de santé, conformément aux Hautes orientations royales et aussi en réponse aux engagements du gouvernement dans son programme 2021-2026 et ce, dans l'objectif de disposer d'un système de santé résilient et harmonisé capable d'accompagner le chantier de la généralisation de l'assurance-maladie obligatoire et de faire face aux défis sanitaires posés dans le pays », a-t-il conclu.

Source : https://aujourdhui.ma/actualite/reforme-de-la-sante-adoption-en-bloc-par-les-deputes-de-cinq-projets-de-loi